



Service de l'interaction citoyenne
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

No de dossier : R.C.A.6V.Q 253

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil municipal <input type="checkbox"/>	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 65314Ha, 65315Ha, 65317Ha, 65318Ha, 65319Cb et 65320Ca, R.C.A.6V.Q. 253 (Matériaux rue de l'Apogée)
Demande d'opinion et consultation LAU <input type="checkbox"/>	Conseil exécutif <input type="checkbox"/>	
Tenue le 15 mai 2019 à 19 h, au Centre communautaire Lebourgneuf, salle multifonctionnelle	Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/>	
	Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	

4 Présences

Membre avec droit de vote : Mesdames Lise Bilodeau, Liane Bourdages, Lise Villeneuve, Samar Ibnourachik, Nathalie Paquet-Bélanger et Cynthia Fauteux, ainsi que messieurs André Dalaire et Jean Guylar Darcelin.

Membre sans droit de vote : Mme Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules

Personne-ressource : M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation et préparation du rapport : M. Jason Fournier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la Politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.
- Mention que le projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 253 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 253 par la personne-ressource.

6 Suivi recommandé
À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 253.

7 Options soumises au vote	8 Description des options										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	9	B.	0	Abstention	0	Total	0	<p>Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p>Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p>
Option	Nombre de votes										
A.	9										
B.	0										
Abstention	0										
Total	0										

9 Questions et commentaires du public	Nombre de personnes présentes : 4 femmes; 0 homme Nombre d'intervenants: 0
Aucuns.	

10 Questions et commentaires du conseil d'administration
Aucuns.

11 Suivi recommandé
Transmettre à la direction de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles

Approuvé par :

Signé

Mme Lise Bilodeau
Présidente
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

31 mai 2019

Préparé par :

Signé

Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

31 mai 2019